



LA LETTRE DES CITOYENS EUROPÉENS

septembre 2018 - 19^e année - n° 137

Bulletin de la Maison de l'Europe de Provence

Centre d'information sur le Conseil de l'Europe
Relais d'information associé de l'Union Européenne
Membre de la Fédération Française des Maisons de l'Europe

agrément de l'Education nationale au titre des associations complémentaires
de l'enseignement public B.O. n°16 du 16/4/15

EDITO : ECLAIRAGE DE RENTREE...Lors de la conférence des ambassadeurs, le 27 août, le Président Emmanuel Macron a tenu des propos synthétiques qui peuvent servir de cadre à une action européenne. Il a reconnu que l'Europe était « *au milieu d'une crise* » parce que « *les extrêmes ont progressé et les nationalismes se sont réveillés* ». Pour lui, « *nous payons là plusieurs décennies d'une Europe qui n'a peut-être pas toujours suffisamment proposé* ». Et il s'est engagé sur deux pistes concrètes. D'abord, « *prendre nos responsabilités (et) garantir la sécurité, et donc la souveraineté européenne* ». Ensuite, construire un système financier autonome qui permettrait à l'Europe d'échapper à la domination financière américaine (on sait que les entreprises européennes sont obligées actuellement de se retirer d'Iran pour échapper aux sanctions américaines).

A notre niveau civique, nous pouvons nous en inspirer pour un projet de feuille de route pour la rentrée. L'idée essentielle est de concevoir une Europe active et non théorique pour convaincre qu'elle est la solution et non le problème, avec trois pistes locales : **1)** lutter contre l'extrémisme et le nationalisme en promouvant concrètement l'esprit européen. **2)** dans nos prochaines consultations citoyennes, faire émerger des propositions de nouvelles politiques européennes. **3)** mettre en œuvre la charte des maires pour la citoyenneté européenne, non seulement à Aix où elle a été signée le 9 mai dernier mais aussi dans toutes les communes où cela sera possible. Je vous souhaite une bonne rentrée ! APM

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

***Mercredi 26/IX JOURNEE EUROPEENNE DES LANGUES** (voir pages intérieures)

***Mardi 02/X, 18h30 CONSULTATION CITOYENNE SUR L'EUROPE AVEC LES ASSOCIATIONS DU PAYS D'AIX, sur trois thèmes : économie, société et culture, l'Europe et le monde. En partenariat avec Pays d'Aix Associations (Maison de la vie associative, salle 408, le Ligourès, place Romée de Villeneuve, quartier d'Encagnane à Aix).**

*Une autre **consultation citoyenne** aura lieu avec les associations bi-nationales pour croiser l'expression de plusieurs points de vue nationaux afin de faire émerger un vrai esprit européen (dans la 2^e quinzaine d'octobre).

***Mercredi 10/X, 18h : LA SUEDE VUE PAR LES FRANÇAIS**, rencontre avec deux écrivains français, en partenariat avec l'association Culture-Provence-Suède (salle des mariages de l'Hôtel de ville d'Aix-en-Provence)

Chers amis lecteurs (et lectrices), nous aurions besoin de savoir si vous prenez connaissance de ce bulletin sous sa forme papier ou dans votre boîte mail. Pour vous remercier de consacrer quelques instants à cette **enquête** nous avons prévu d'offrir un petit cadeau à ceux qui prendront la peine de nous répondre par mail ou autrement - ou tout au moins à dix d'entre eux par tirage au sort - **1**

La Journée des Présidences le 7 Juillet 2018 à Aix-en-Provence

Dans les jardins de la Villa Divina, la Maison de l'Europe de Provence a eu l'honneur de recevoir les Ambassadeurs d'Autriche et de Croatie dont les pays président l'Union européenne et le Conseil de l'Europe pour une journée conviviale



De haut en bas, de gauche à droite : - accueil des invités dans les jardins de la Villa Divina - remise de la Médaille de Citoyen d'honneur à l'Ambassadeur d'Autriche - prise de parole de Reine Merger, adjointe au Maire d'Aix - deux de nos stagiaires dont les interventions ont été remarquées - Paul Julien, président d'Amitié Franco-Roumaine et Jean-Marie Martin, consul de Bulgarie dans notre région - allocution de l'Ambassadeur d'Autriche entouré du Président de la Maison de l'Europe, de l'Ambassadeur de Croatie, du Consul de Bulgarie. **2**

13° CONCOURS EUROPEEN - 2018-2019

organisé par la **MAISON de l'EUROPE de PROVENCE** avec le soutien du Bureau d'information du Parlement européen et de la Représentation de la Commission européenne à Marseille

pour le Collégiens

et avec le soutien financier et logistique du **Conseil départemental des B.D.R**

Deux sujets au choix :

Sujet 1 = Une **image** vous donne envie de visiter un pays de l'UE (autre que la France). Vous pouvez effectuer un montage, utiliser les magazines, les brochures d'agences de voyage, internet...Expliquez votre choix.

Sujet 2 = Expliquez pourquoi vous vous sentez **proche des autres** collégiens des pays de l'UE, ce que vous avez en commun et qui vous donne envie de les rencontrer.

pour les Lycéens

et avec le soutien financier et logistique du **Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Deux sujets au choix :

Sujet 1 = Faites-nous découvrir une **tradition, une coutume, une recette, un monument** d'un pays de l'UE (autre que la France) Pourquoi ne pas interroger un Européen ? Lors de votre choix, soyez original. Pensez à illustrer votre propos.

Sujet 2 = En 2019, les **élections européennes**. Un(e) élève vous dit qu'il (elle) n'ira pas voter. Expliquez-lui par écrit pourquoi il est nécessaire de voter pour ces élections européennes.

Les enseignants sont appelés à faire participer une ou plusieurs de leurs classes. Il y aura une centaine de lauréats dans chaque catégorie et les établissements qui auront engagé le plus grand nombre de classes seront aussi récompensés. Au total près de 10 000 euros de prix. Date limite d'envoi des travaux : 21/12/18.

Demandez au plus tôt le **règlement** détaillé du concours à :

Jean-Marie MANZON, administrateur de la M.E.P.
responsable des Concours scolaires
19 bd Dauzac - 13004 MARSEILLE
06 68 71 86 00 - jean-marie.manzon@orange.fr

Comme chaque année, la Maison de l'Europe de Provence va célébrer la Journée européenne des langues (JEL). C'est une initiative du Conseil de l'Europe en partenariat avec l'Union européenne.

A) OBJECTIFS DE LA JOURNEE Ses objectifs sont multiples : favoriser la diversité linguistique, associer langues et cultures, aider à l'apprentissage des langues rares ou minoritaires, permettre l'apprentissage des langues tout au long de la vie mais aussi faire des langues un outil pour la citoyenneté européenne et pour la compréhension interculturelle. Nous y ajoutons faire connaître la dimension du Conseil de l'Europe, complémentaire de l'Union européenne.

B) RÔLE LINGUISTIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE C'est pour cela que cette fête est complémentaire de celle du 9 mai. Elle permet de prendre conscience de l'étendue et du rayonnement de la civilisation européenne dans des pays situés en dehors de l'UE (Russie, Ukraine, Turquie, Balkans, Transcaucasie...). Enfin, c'est aussi l'occasion de découvrir l'action linguistique du Conseil de l'Europe, importante mais méconnue : plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle ; cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer ; boîte à outils pour l'accompagnement linguistique des réfugiés adultes, portfolio européen des langues (pour consigner les résultats de son apprentissage linguistique). Vous pourrez trouver tous les renseignements utiles sur le « Portail des politiques linguistiques » : www.coe.int/lang/fr

C) QUE VA-IL-SE PASSER A AIX ? A Aix-en-Provence, nous organisons cette fête en partenariat avec une douzaine d'associations bi-nationales qui proposent des cours de langues. Les stands ne sont pas un doublon de ceux du 9 mai. Ils donneront des renseignements sur les cours de langues et permettront de tester son niveau ou d'engager des conversations. Un concours fera découvrir des mots français d'origine étrangère. La fête permettra donc à chacun d'élargir son horizon linguistique et culturel. Le Conseil de l'Europe a donné comme thème à la JEL / 2018 : **votre organisation est-elle multilingue ?** En ce qui la concerne, la Maison de l'Europe demandera à ses adhérents et sympathisants leur avis et leurs propositions pour progresser dans ce domaine.

PROGRAMME DU 26 SEPTEMBRE

- 1) FORUM DES LANGUES** : stands linguistiques des associations Place de l'Hôtel de ville, 14h-17h30
- 2) RECITAL DE CHANSONS EUROPEENNES** Salle des Etats de Provence de l'Hôtel de ville, 18h-19h
- 3) APERITIF CONVIVIAL AVEC DES SPECIALITES EUROPEENNES** Salle des Etats de Provence, 1

MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE

La M.E.P. est une **association civique et culturelle** dont l'objectif est de proposer de nombreuses activités permettant de vivre concrètement la dimension européenne. Elle veut ainsi contribuer localement à la réalisation de l'Europe des citoyens. N'hésitez pas à venir nous rejoindre ...

CONTACTS : Président : Alain-Pierre MERGER

29, rue des Robiniers - 13090 Aix-en-Provence

T. : 04 42 522 761 & 06 11 40 98 31

eurocitoyenprovence@gmail.com

Vice-président : René LIPPI

18 bd du Centre - 13008 Marseille

T.: 04 91 73 02 19 & 06 72 70 95 47

renelippi13@gmail.com

LOCAUX : 166 avenue Jean-Monnet, 13090 Aix (rencontre sur rdv) / www.maison-europe-provence.eu



Ils sont élèves au lycée de Luynes.

D'octobre 2016 à juillet 2018, avec les Lituanien^s du Marijampoles Sūdovos Gimnazija , les Roumains du Liceul de Arte Vizuale Romulus Ladea et les Italiens du Liceo Scientifico Statale Galilei Galileo (Italia), ils ont fait Erasmus + , un projet financé par l'UE

ils ont dessiné, chanté, soufflé, gratté, pincé, dansé, peint, roulé, attendu, trituré, malaxé, cuit accroché, noué, décroché, filmé, coupé, recoupé, écrit, découpé, rit, pleuré, dans les traces de celui qui a dit :

« faire de l'Art ensemble pour être plus proches »

MATBUC

Tout commence en mars 2016 ; les quatre lycées se rejoignent sur un projet Erasmus + : Matbuc. MATBUC, c'est incontestablement l'acronyme du projet: « Making Art Together Brings Us Closer »

Mais Matbuc c'est quand même le nom d'un artiste polyvalent que l'histoire a injustement négligé.

Son influence sur l'art européen est considérée par certains comme primordiale.

Européen lui-même (ou Européenne d'ailleurs, parce que, à vrai dire,

de Matbuc), voyageur.e insatiable de



rencontres, il (ou elle) a connu et travaillé avec certains des plus grands créateurs du continent: Ciurlionis, Brancusi, De Nittis, Cézanne, Vasarely, D.Modugno, à redécouvrir ici. Ainsi, pendant deux ans, ces jeunes de Luynes, de Roumanie, de Lituanie, d'Italie ont mis en commun leurs énergies afin de restaurer la mémoire

de celui qui a tant fait pour la culture et la citoyenneté européennes.

La Maison de l'Europe soutient le lycée G. Duby à Luynes. 5

Les accords de Schengen

Alors que les phénomènes migratoires génèrent un certain nombre de difficultés que rencontre l'Europe aujourd'hui, il peut être intéressant de faire le point sur les accords de Schengen qui proposaient bien avant le phénomène que nous connaissons aujourd'hui de réguler de façon rationnelle les déplacements de population au sein de ce qui ne s'appelait pas encore l'Union européenne.

En effet, c'est en juin 1984, alors que la Communauté européenne ne comprenait qu'une dizaine de membres, que le Conseil européen de Fontainebleau décide d'établir la **libre circulation des personnes** dans l'espace européen, liberté qui ne concernait à cette époque que les travailleurs et leur famille.

C'est donc en juin **1985** que la **France**, l'**Allemagne de l'ouest**, la **Belgique**, le **Luxembourg** et les **Pays-Bas** signent l'acte de naissance de l'Espace Schengen. A noter déjà que sur les dix pays concernés, cinq ne sont pas preneurs (**Grande-Bretagne**, **Irlande**, **Grèce**, **Italie** et **Danemark**). On peut donc dire que l'accord ne se fait pas dans l'enthousiasme et l'unanimité. Cela est d'autant plus évident lorsqu'on constate que la **Convention d'application** de ces accords n'est signée que cinq ans plus tard pour application seulement en **1995** !

Depuis, pourtant, un grand nombre de pays ont rejoint les Etats signataires : **l'Italie** en 1990, **l'Espagne** et le **Portugal** (1991), la **Grèce** (1992), **l'Autriche** (1995), puis la **Finlande**, le **Danemark** et la **Suède** en 1996 et **l'Estonie**, la **Lettonie**, la **Lituanie**, la **Hongrie**, la **Pologne**, la **République tchèque**, la **Slovaquie**, la **Slovénie** et **Malte** en 2007. A noter que certains pays membres de l'U.E. n'appartiennent pas à l'Espace Schengen : la **Croatie**, **Chypre**, la **Bulgarie** et la **Roumanie**.

Par contre des pays n'appartenait pas à l'U.E. comme **l'Islande** et la **Norvège** sont partie à cette Convention, de même, plus récemment, que la **Suisse** et le **Liechtenstein** en tant qu'Etats associés.

Que contient cette Convention ? elle repose sur un principe simple : **disparition des frontières intérieures et renforcement des frontières extérieures**. Pour cela on a établi des règles communes qui s'imposent à tous les Etats signataires : mêmes documents demandés au passage des frontières extérieures, liste commune des pays pour lesquels un visa est demandé, harmonisation des modalités de contrôle et du traitement des demandeurs d'asile. Pour ce dernier point, il a fallu plusieurs mises à jour connues sous le nom de **Conventions de Dublin**. La dernière prévoyait que le demandeur d'asile devait être géré par la pays de l'U.E. par lequel il était arrivé - avec les dérives que l'on sait pour les pays du sud, tels que l'Italie et la Grèce.

Rapidement, il a fallu établir des contreparties à cette liberté de circulation. Elles sont connues sous le nom de **Système informatique Schengen (SIS)**. C'est un dispositif qui consiste à échanger des informations sur les personnes signalées, en matière d'immigration ou d'objets volés. Le but était de faire en sorte - surtout après les attentats de 2001 aux USA - que la liberté de circulation ne s'accompagne pas d'une moindre sécurité. En outre, ce que l'on a appelé les "printemps arabes" et qui a provoqué ce gigantesque afflux de migrants en provenance d'abord de Libye, de Syrie et de Tunisie a incité l'Italie et la France à demander à la Commission une **modification des règles de Schengen** dans un sens plus restrictif. Il y a fort à parier que cette demande va se faire de plus en plus pressante.

Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur la politique migratoire de l'Union, encore que l'accord conclu avec la **Turquie** même s'il est momentanément efficace reste contestable sur le fond, mais ce qui semble certain c'est que si une solution peut être trouvée à ces grands mouvements migratoires qui ne sont pas prêts de se tarir, elle passera sans doute par une meilleure harmonisation des politiques européennes.